

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2013

Suite à la proposition faite par la Direction nos propositions pour l'année 2013

CONSTATS :

D'année en année les augmentations sous forme d'enveloppe, ne nous permettent pas de suivre l'évolution des salaires.

Les écarts se creusent et un grand nombre de salariés voit son pouvoir d'achat diminuer.

Les cadres 3.1, 3.2, (RPF, COMMERCIAUX....) qui ne sont pas concernés par les enveloppes individuelles voient toujours leur rémunération nette stagner, et sont rattrapés par les agents de maîtrise au fil des augmentations : collectives, individuelles, ainsi que des primes d'ancienneté.

PROPOSITIONS :

SALAIRES :

Grille des minima applicables au 1 juillet 2013

- 2.1 : 2256 €
- 2.2 : 2316 €
- 2.3 : 2361 €
- 3.1 : 2536 €
- 3.2 : 2746 €
- 3.3 : 3086 € (plafond de la sécurité sociale)
- 4.0 : 3771 €

Revalorisation des frais

- repas de midi 18 €
- repas du soir 25 €
- hôtel et petit déjeuner 95 €.

La CGC demande :

Une revalorisation de la prime d'ancienneté pour les agents de maîtrise

- 9 ans : 9 ,33%
- 10 ans : 10,33%
- 11ans : 11,33%
- 12 ans : 12,33%
- 15 ans : 13 ,33%

PRIMES sur ROP

La part dédiée en % pour cette prime est trop élevée et nous proposons qu'elle soit portée à 10% pour tous.

ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE:

- Nous proposons l'alignement du régime de la prévoyance des Agents de Maîtrise sur celui des cadres.
- Paiement intégrale de la prime d'ancienneté pour les Agents de Maîtrise.
- Appliquer la subrogation systématiquement, afin d'éviter les situations de grandes difficultés financières.

CLAUSES PARTICULIERES

Augmentation de 5% pour les Assistantes RH et CE qui ont obtenus leur diplôme.

Réajustement à hauteur de 5% pour les commerciaux qui ont suivi l'école du Marketing Relationnel.

Attribution d'un véhicule adapté aux déplacements réalisés et au réseau routier, (exemple : confort, cylindrée, GPS..., bluetooth). Idem pour véhicules de service.